

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL ANNEXE

**Vendredi 10 juillet 2020 à 20h30
À La salle des fêtes de BALANOD**

Préambule : Le Président accueille les Conseillers Communautaires présents.

L'an deux mille vingt, le dix juillet à **20h30**, les membres du Conseil Communautaire PORTE du JURA se sont réunis, à la **salle des fêtes de Balanod**, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT.

Nombre de membres en exercice : 40

Date de convocation : 06/07/2020

Présents à la séance : 38

Séance : 10/07/2020

Nombre de pouvoirs : 2

Affichage : 06/07/2020

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, BOUILLIER Pierre, RUBY Caroline, VAN DER PLOEG Julien, FONTAINE Malika, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, ROUX Philippe, MENOUEILLARD Aline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, PERROD Jean-Luc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, BRENOT Valérie, FOURNIER Delphine, SERRIERE Yves, GUYON François, BRIGNONE Sylvie, BABAD Sandrine, BONGINI Marc, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, JACQUARD Roland, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : GUYOT Marcel (donne pouvoir à NICOD Michel), FAIVRE-PIERRET Thierry (donne pouvoir à BABAD Sandrine), GAGLIARDI Marc-Antoine.

A. AFFAIRES GENERALES, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE – 2020 – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que les taux d'imposition doivent faire l'objet d'un vote chaque année par l'assemblée délibérante.

Il est proposé les taux et produits 2020 comme suivants :

	BASES 2019	BASES 2020	TAUX	PRODUITS
CFE	4 515 825,00	4 686 000,00	19.77%	926 422 €
TAXE FONCIERE BATI	11 694 715,00	11 780 000,00	5,63%	663 214 €
TAXE FONCIERE NON BATI	734 805,00	743 500,00	4.58%	34 052 €

Il est demandé au Conseil communautaire de :

- VALIDER la proposition de taux suivante :

CFE	19.77%
TAXE FONCIERE BATI	5.63%
TAXE FONCIERE NON BATI	4.58%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité

- **DE VALIDER** la proposition de taux
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y affèrent

